

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

10/02/2026

PARC RÉGIONAL DES CHUTES DU CALVAIRE

ACHAT LOCAL



Votre pointage en matière d'achat local : 64%.

Vous vous démarquez, car :

➤ **1er niveau d'achat local**

Vous achetez au 1er niveau d'achat local: faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec. Votre pourcentage actuel est de 100%.

➤ **2e niveau d'achat local**

Vous achetez au 2e niveau d'achat local: faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec et dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec. Votre pourcentage actuel est de 51%.

➤ Vous possédez une politique d'achat local écrite pour ce qui est du 1er niveau d'achat local.

➤ Vous comptabilisez le niveau d'achat local de vos produits/articles.

- Vous embauchez du personnel demeurant dans un rayon de 25 km du lieu de travail. Votre pourcentage actuel est de 100%.
- Vous avez recours à des sous-traitants locaux. Votre pourcentage actuel est de 100%.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

☐ **2e niveau d'achat local**

Augmenter votre 2e niveau d'achat local: faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec et dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec. Votre pourcentage actuel est de 51%.

- ☐ Choisir du matériel de plein air fabriqué au Québec (ou acheté usagé). Votre pourcentage actuel est de 5%.

☐ **3e niveau d'achat local**

Augmenter votre 3e niveau d'achat local: faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec, dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec et dont la matière première provient du Québec.

- ☐ Prioriser du bois répondant au troisième niveau d'achat local pour vos rénovations et constructions d'infrastructures. Votre pourcentage actuel est de 6%.

- ☐ Établir une politique d'achat local écrite pour ce qui est du 2e et du 3e niveaux d'achat local.

- ☐ Établir une politique d'achat écrite que vous partagerez à vos sous-traitants ou votre personnel responsable des achats concernant vos demandes précises afin que les matières achetées et utilisées soient aux 2e et 3e niveaux d'achat local pour:

- Vos hébergeurs d'événements.
- Vos appels d'offres et/ou vos responsables pour la construction d'infrastructures.
- Votre personnel responsable des achats.

- ☐ Augmenter votre clientèle qui provient de votre région (votre pourcentage actuel est de 40%) et qui provient du Québec (votre pourcentage actuel est de 65%).
- ☐ Mettre de l'avant des entreprises locales auprès de votre clientèle afin de les diriger vers les meilleures alternatives locales qui viendront compléter leurs séjours:
 - Par l'ajout d'hyperliens sur votre site internet.
 - Par le biais d'un hyperlien dans vos courriels de réservation.
- ☐ Communiquer vos actions en matière d'achat local:
 - Sur les réseaux sociaux.
 - Dans votre politique de développement durable. Votre pourcentage actuel est de 33%.
 - Sur votre site internet.

COMPOSTAGE



Votre pointage en matière de compostage : 75%.

Vous vous démarquez, car :

- Vous détenez un fonctionnement et un espace de compostage pour votre personnel dans les espaces suivants:
 - Dans votre/vos salle.s de bain (papier brun).
 - Dans votre cuisine/bureau.
 - Pour vos résidus verts.
 - Lors des déplacements.
- Vous détenez un fonctionnement et un espace de compostage pour votre clientèle dans les espaces suivants:
 - Sur votre terrain (endroits réservés à la gestion de matières résiduelles).

- Vous vous assurez que votre clientèle composte. Votre pourcentage actuel est de 50%.
- Vous vous assurez que votre personnel composte. Votre pourcentage actuel est de 80%.
- Vous faites la promotion d'une bonne gestion des déchets compostables auprès de votre clientèle et de votre personnel en lui communiquant clairement à l'aide d'affiches la façon de procéder.
- Vous offrez de la formation à votre personnel et/ou vous partagez un document détaillé fournissant de l'information sur les matières organiques dites compostables et sur la façon d'en disposer afin de bien composter ainsi que sur les endroits désignés sur place ou dans les lieux visités pour la pratique du compostage.
- Vous priorisez des produits et des emballages recyclables à l'infini et/ou biosourcés pour vos achats. Votre pourcentage actuel est de 71%.
- Vous utilisez des matériaux recyclables à l'infini et/ou biosourcés pour vos infrastructures, vos constructions et vos rénovations. Votre pourcentage actuel est de 95%.
- Vous communiquez vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le compostage dans votre politique de développement durable. Votre pourcentage actuel est de 50%.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Mettre en place auprès de votre clientèle des systèmes qui viendront augmenter le taux de participation au compostage. Votre pourcentage actuel est de 50%.
- ☐ Mettre en place auprès de votre personnel des systèmes qui viendront augmenter le taux de participation au compostage. Votre pourcentage actuel est de 80%.
- ☐ Faire la comptabilisation de vos déchets résiduels et vous donner des objectifs de réduction.

- ☐ Prioriser des produits et des emballages recyclables à l'infini et/ou biosourcés pour vos achats. Ajouter ce critère à votre politique d'achat. Votre pourcentage actuel est de 71%.
- ☐ Communiquer vos actions en matière de compostage sur vos réseaux et sur votre site internet.
- ☐ Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le compostage. Votre pourcentage actuel est de 50%.

RECYCLAGE



Votre pointage en matière de recyclage : 83%.

Vous vous démarquez, car :

- Vous détenez un fonctionnement et un espace de recyclage pour votre personnel dans les espaces suivants:
 - Dans votre cuisine/bureau.
 - Lors des déplacements.
- Vous détenez un fonctionnement et un espace de recyclage pour votre clientèle dans les espaces suivants:
 - Sur votre terrain (endroits réservés à la gestion de matières résiduelles).
- Vous vous assurez que votre clientèle recycle (votre pourcentage actuel est de 70%) et que votre personnel recycle (votre pourcentage actuel est de 100%).
- Vous utilisez du papier et du carton recyclés tels que:
 - Papier d'impression et enveloppes.
 - Papier hygiénique.
 - Papier brun et essuie-tout.
 - Cartes d'affaires, dépliants et affiches.

- Vous faites recycler dans des points de dépôt reconnus vos matières en fin de vie qui ne se recyclent pas dans les installations conventionnelles telles que:
 - Produits dangereux (cannes de peinture, pots de colle, etc.).
 - Gros rebuts (matelas, électroménagers, etc.).
 - Articles électroniques et piles électriques.
 - Cartouches d'encre.
- Vous informez votre personnel des endroits où disposer des matières en fin de vie qui ne se recyclent pas dans les installations conventionnelles.
- Vous vous assurez de n'acheter aucun article de plastique non recyclable et à usage unique, tels que les collants ou bracelets journaliers, les cartes cadeaux et/ou magnétiques, les ustensiles, les petits contenants de lait, les bâtonnets pour le café, les pics pour le bar et les pailles, etc.
- Vous communiquez clairement à votre clientèle et à votre personnel ce qui est recyclable et la façon d'en disposer:
 - En posant des affiches détaillées sur vos bacs de recyclage pour votre clientèle et votre personnel.
 - En offrant de la formation ou un document détaillé à votre personnel.
- Vous communiquez vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le recyclage dans votre politique de développement durable pour ensuite les mettre de l'avant sur votre site internet et vos différents canaux de communication. Votre pourcentage actuel est de 50%.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Demander à votre clientèle de trier, de rapporter et de disposer adéquatement de ses matières recyclables lors des sorties.
- ☐ Mettre en place des systèmes pour vous assurer que votre clientèle recycle. Votre pointage actuel est de 70%.
- ☐ Faire recycler dans des points de dépôt reconnus vos matières en fin de vie qui ne se recyclent pas dans les installations conventionnelles telles que:

- Crayons (les apporter chez Bureau en Gros).
- ☐ Demander à vos fournisseurs de réduire ou de changer leurs types d'emballages si ceux-ci sont en trop grande quantité ou non recyclables (prioriser des emballages réutilisables).
- ☐ Communiquer clairement à votre clientèle et à votre personnel ce qui est recyclable et la façon d'en disposer:
 - En ajoutant à votre carte du site les endroits où disposer des matières recyclables.
 - Par l'entremise de courriels de confirmation à votre clientèle, demandez-lui de porter attention à la gestion des matières recyclables. (contenants à emporter pour faire le tri lors des sorties, endroits où en disposer correctement, code éthique, etc.)
- ☐ Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le recyclage pour ensuite les mettre de l'avant sur votre site internet et vos différents canaux de communication. Votre pourcentage actuel est de 50%.

PRODUITS BIODÉGRADABLES



Votre pointage en matière de produits biodégradables : 63%.

Vous vous démarquez, car :

- Vous utilisez des produits ménagers avec la mention «biodégradable», certifiés par ÉcoLogo ou ayant passé le test 301 de l'OCDE (savon à vaisselle, savon à linge, nettoyant à vitre, nettoyant multi-usage et dégraissant). Votre pourcentage actuel est de 50%.
- Vous utilisez de l'huile, de la peinture, de la teinture à l'eau et de l'encre à l'eau non toxiques et sans composés organiques volatils (COV) pour les rénovations, les aménagements et les impressions de produits publicitaires. Votre pourcentage actuel est de 75%.

- Vous utilisez du bois non traité pour vos constructions. Votre pourcentage actuel est de 95%.
- Vous évitez les activités utilisant du pétrole, du propane ou du gaz naturel.
- Vous évitez d'acheter des produits neufs dérivés du pétrole (pailles, sacs, emballages, articles, constructions, etc.). Votre pourcentage actuel est de 71%.
- Vous utilisez des sacs à ordures recyclables et de provenance recyclée portant la certification Écologo.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Utiliser des produits ménagers avec la mention «biodégradable», certifiés par ÉcoLogo ou ayant passé le test 301 de l'OCDE (savon à vaisselle, savon à linge, nettoyant à vitre, nettoyant multi-usage et dégraissant). Votre pourcentage actuel est de 50%.
- ☐ Acheter/utiliser/vendre des produits et des aliments dont la production est exempte d'ingrédients/intrants chimiques (pesticides, engrais, fongicides, insecticides, etc.) :
 - Pour les tissus.
 - Pour vos aménagements paysagers et/ou jardins.
- ☐ Utiliser de l'huile, de la peinture, de la teinture à l'eau et de l'encre à l'eau non toxiques et sans composés organiques volatils (COV) pour les rénovations, les aménagements et les impressions de produits publicitaires. Votre pourcentage actuel est de 75%.
- ☐ Réduire l'utilisation de pétrole, de propane ou du gaz naturel pour vos aménagements et vos constructions. Votre pourcentage actuel est de 40%.
- ☐ Éviter d'acheter des produits neufs dérivés du pétrole (pailles, sacs, emballages, articles, constructions, etc.). Votre pourcentage actuel est de 71%.
- ☐ Communiquer vos actions en matière de produits biodégradables sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet (ex.: partager votre politique de

développement durable sur votre site internet).

- ☐ Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour les produits biodégradables.
- ☐ Par le biais d'une politique d'achat écrite, demander aux responsables des achats et/ou aux sous-traitants de prioriser des produits biodégradables, sans COV et non toxiques.

RÉUTILISATION



Votre pointage en matière de réutilisation : 61%.

Vous vous démarquez, car :

- > Vous priorisez des matériaux de provenance usagée ou issus de la revalorisation pour:
- > Vous avez un système de comptabilisation des articles que vous n'utilisez plus et qui pourraient être revalorisés et vous vous assurez de les revaloriser ou de leur trouver un nouvel acquéreur, et ce, dans le but de leur offrir une 2e ou 3e vie. Votre pourcentage actuel est de 95%.
- > Vous utilisez de la vaisselle et des contenants réutilisables et demandez à votre personnel d'en faire de même (boîtes à lunch zéro déchet, tasses à café, bouteilles d'eau, etc.).
- > Votre clientèle apporte ses articles réutilisables (bouteilles d'eau réutilisables, boîtes à lunch zéro déchet, etc.) à 90%.
- > Vous avez un fonctionnement qui permet à votre clientèle de réutiliser et de revaloriser (ex.: location de matériel pour les activités, etc.).
- > Vous évitez l'obsolescence programmée en utilisant des produits durables et en vérifiant les taux de réparabilité et les garanties de vos achats. Ceci fait partie intégrante de votre politique d'achat.

- Vous faites réparer localement vos machineries, vos outils, vos objets électroniques et/ou vos matériaux.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Prioriser les produits de provenance usagée. Votre pourcentage actuel est de 1%.
- ☐ Prioriser des matériaux de provenance usagée ou issus de la revalorisation pour:
 - Vos Infrastructures.
 - Vos articles de plein air. Votre pourcentage actuel est de 1%.
 - Vos ponts, ponceaux, passerelles et escaliers. Votre pourcentage actuel est de 1%.
 - Vos outils. Votre pourcentage actuel est de 5%.
- ☐ Demander à votre clientèle d'apporter ses articles réutilisables (bouteilles d'eau réutilisables, boîtes à lunch zéro déchet, etc.). Votre pointage actuel est de 75%.
- ☐ Établir un fonctionnement qui permet de prioriser la location plutôt que l'achat afin de répondre aux besoins de l'entreprise (transports, machineries, articles de sport, etc.).
- ☐ Mettre à disposition de la clientèle des endroits accessibles pour remplir les bouteilles d'eau en les affichant clairement.
- ☐ Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers en matière d'économie circulaire et de revalorisation. Partager votre politique sur votre site internet.
- ☐ Détenir une politique d'achat écrite afin de prioriser la revalorisation plutôt que l'achat d'articles neufs et à usage unique.
- ☐ Faire part de votre politique d'achat écrite à vos responsables des achats et/ou à vos sous-traitants pour qu'ils s'assurent de prioriser l'apport de la réutilisation.

ACTION COMMUNAUTAIRE



Votre pointage en matière d'action communautaire : 58%.

Vous vous démarquez, car :

- Vous effectuez des dons à des gens défavorisés, à votre communauté ou à des organismes de façon soutenue, et ce, selon un calcul basé sur un minimum de 1% de vos revenus.
- Vous pratiquez l'insertion sociale au sein de votre organisation.
- Vous offrez l'accès à vos services aux gens dans le besoin en leur offrant une tarification spéciale.
- Vous offrez de l'exclusivité à des organismes de votre région ou à la population locale (gratuités, rabais, activités spéciales, etc.).
- Vous inscrivez vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour l'aspect communautaire dans votre politique de développement durable, puis vous vous assurez de bien les communiquer en partageant votre politique sur votre site internet. Votre pourcentage actuel est de 50%.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Offrir à votre personnel et à votre clientèle soit gratuitement ou à des montants forfaitaires adaptés, des ateliers ou de la formation sur le développement durable (biodiversité, gestion des matières résiduelles, faune et flore, Sans trace, etc.).
- ☐ Vous assurer que vos matériaux, vos aliments et vos tissus provenant de pays en voie de développement (tissus, articles de plein air, transports, chocolat, café, etc.) soient certifiés équitables ou détiennent une certification équivalente en faisant la vérification auprès de vos fournisseurs.

- ☐ Offrir des services et des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- ☐ Établir et rédiger un plan d'interprétation des communautés locales (c.-à-d. une description des lieux visités présentant les aspects historiques, la culture, le patrimoine et les traditions des communautés locales ainsi qu'un volet sur l'importance du respect de ces dernières). Votre pourcentage actuel est de 30%.
- ☐ Partager votre plan d'interprétation des communautés locales à votre personnel et lui offrir de la formation à ce sujet.
- ☐ Offrir de la formation à votre personnel sur les aspects de votre plan d'interprétation des communautés locales et vous assurer qu'il en informe votre clientèle.
- ☐ Informer votre clientèle du fait que votre personnel a reçu une formation et détient les connaissances pour lui parler du patrimoine, de l'histoire et des communautés locales (courriels de confirmation, sur le site internet, etc.).
- ☐ Rendre visibles et accessibles des pancartes et/ou des fiches informatives à propos du patrimoine et des communautés locales.
- ☐ Partager et rendre accessible votre plan d'interprétation des communautés locales par le biais d'un hyperlien sur votre site web et dans votre politique de développement durable.
- ☐ Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour l'aspect communautaire, puis vous assurer de bien les communiquer en partageant votre politique sur votre site internet. Votre pourcentage actuel est de 50%.
- ☐ Détenir une politique d'achat écrite afin de prioriser des produits équitables et éthiques.
- ☐ Faire part de votre politique d'achat écrite à vos responsables des achats et/ou à vos sous-traitants pour qu'ils s'assurent de prioriser les produits éthiques et équitables lors des achats auprès des fournisseurs.

ÉNERGIE VERTE

Votre pointage en matière d'énergie verte : 75%.



Vous vous démarquez, car :

- Au lieu des factures de papier, vous utilisez la facturation électronique pour votre clientèle (votre pourcentage actuel est de 95%) et pour votre comptabilité (votre pourcentage actuel est de 50%).
- Vous posez des actions pour réduire votre empreinte carbone numérique tel que:
 - Détenir un hébergement à l'énergie renouvelable pour votre site web.
 - Réduire l'utilisation de données numériques.
- Vous détenez un ou des systèmes de réduction de la consommation d'eau (minuteries, mousseurs hydro-économiques sur robinets, robinets avec détecteurs, toilettes sèches, systèmes de revalorisation de l'eau, etc.).
- Vous utilisez des panneaux solaires, des éoliennes ou d'autres technologies favorisant l'autonomie énergétique.
- Vous faites très peu usage d'articles, d'outils et de machinerie nécessitant du pétrole, du charbon et du gaz naturel.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Prioriser du matériel électrique et rechargeable pour:
 - Vos outils. Votre pourcentage actuel est de 40%.
- ☐ Au lieu des factures de papier, utiliser la facturation électronique pour votre comptabilité. Votre pourcentage actuel est de 50%.
- ☐ Poser des actions pour réduire votre empreinte carbone numérique tel que:
 - Calculer, réduire et compenser votre empreinte numérique.
- ☐ Encourager votre équipe à utiliser des transports alternatifs pour se rendre au travail (navette, transport en commun, covoiturage, voiture électrique, vélo, marche, etc.) et calculer le taux de participation.

- ☐ Proposer à votre clientèle des idées et des moyens afin d'optimiser ses transports et de réduire son empreinte écologique lors des séjours (groupes de covoiturage, système de navette, transport en commun, etc.) et calculer le taux de participation.
- ☐ Calculer et compenser vos GES pour:
 - Votre électricité.
 - Votre consommation d'essence sur place et dans vos déplacements (essence, propane, gaz naturel).
 - Le déplacement de votre personnel.
 - La livraison de vos achats.
- ☐ Comptabiliser le nombre de litres d'essence utilisés par votre équipe pour se rendre au travail, ainsi que votre consommation annuelle d'essence et de propane. Vous donner des objectifs de réduction.
- ☐ Communiquer vos actions en matière d'énergie verte sur les réseaux sociaux et sur votre site internet (ex.: partager votre politique de développement durable sur votre site internet).
- ☐ Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour l'énergie verte.
- ☐ Détenir une politique d'achat écrite et en faire part à vos responsables des achats et/ou à vos sous-traitants pour qu'ils s'assurent de prioriser des produits et des articles électriques ou à l'énergie renouvelable.
- ☐ Indiquer les emplacements de vos bornes électriques sur la carte de votre site, sur des pancartes et sur votre site internet.

HABITATION ÉCOLOGIQUE



Votre pointage en matière d'habitation écologique : N/A%.

FAUNE ET FLORE



Votre pointage en matière de faune et flore : 60%.

Vous vous démarquez, car :

- Vous détenez des pancartes et/ou des fiches explicatives sur les principes Sans trace afin d'inciter la clientèle à sauvegarder la biodiversité et à ne laisser aucune trace.
- Vous offrez de la formation à votre personnel et vous vous assurez d'appliquer les principes Sans trace afin de ne laisser aucune trace ni aucun déchet dans l'environnement, autour de votre bureau central, sur les lieux des activités et lors de vos déplacements.

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Détenir une politique sur les principes Sans trace et la partager à votre clientèle par le biais des courriels de réservations et des discours du personnel.
- ☐ Détenir une politique sur les principes Sans trace et la rendre visible sur votre site web.
- ☐ Offrir de la formation à votre personnel et vous assurer qu'il informe votre clientèle sur la faune et la flore du territoire, les aspects géographiques et écologiques des lieux visités, les gestes écoresponsables pour préserver les milieux naturels ainsi que sur la biodiversité et les écosystèmes visités. Votre pourcentage actuel est de 25%.
- ☐ Sur votre site internet, mettre de l'avant le fait que votre personnel a reçu une formation sur la faune et la flore du territoire visité ainsi que sur les comportements à adopter et à éviter en vue de préserver les milieux naturels.
- ☐ Détenir des pancartes et/ou des fiches explicatives visibles sur la faune et la flore de votre territoire qui sont visibles et accessibles à votre clientèle.

- ☐ Sur votre site internet, partager une description des milieux naturels de votre territoire ainsi que vos mesures en place pour les préserver.
- ☐ Établir et rédiger un plan d'interprétation de la faune et de la flore de votre territoire (c.-à-d. une description des lieux visités sous leurs aspects géographiques et écologiques, un volet sur les gestes écoresponsables pour préserver les milieux naturels ainsi qu'un survol de la biodiversité et des écosystèmes visités).
- ☐ Partager votre plan d'interprétation de la faune et de la flore à votre personnel.
- ☐ Inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour la protection de la faune et de la flore dans votre politique de développement durable et la mettre de l'avant sur votre site internet.
- ☐ Comptabiliser des données sur la faune et la flore de votre territoire afin d'en faire une gestion adéquate (incluant la mise en place d'objectifs et d'échéanciers annuels). Votre pourcentage actuel est de 25%.
- ☐ Former votre personnel quant à la gestion adéquate de la faune et de la flore de votre territoire, notamment en lui partageant les données que vous comptabilisez, dans le but de l'inclure dans l'atteinte de vos objectifs d'une préservation de la faune et de la flore de votre territoire. Votre pourcentage actuel est de 25%.
- ☐ Partager les données de la faune et de la flore de votre territoire sur les lieux physiques ainsi que sur votre site web pour quelles soient visibles auprès de votre clientèle.

BIOLOGIQUE ET SANS OGM



**Votre pointage en matière de biologique et sans ogm :
N/A%.**

EMBALLAGE

Votre pointage en matière d'emballage : N/A%.



ASPECT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Votre pointage en matière d'aspect socio-économique : 69%.

Vous vous démarquez, car :

- Vous possédez un modèle d'affaires transparent et inclusif (c.-à-d. transparent au niveau des finances, transparent et inclusif dans les prises de décision et les actions de la gouvernance, modèle d'affaires responsable, etc.).
- Vous avez une personne responsable de l'écoresponsabilité au sein de votre organisation.
- Vous impliquez votre personnel dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise au moyen de formations ainsi qu'en ajoutant au manuel du personnel les points à considérer en ce qui a trait à la réutilisation, à la gestion des matières résiduelles et à la politique Sans trace s'il y a lieu. Votre pourcentage actuel est de 75%.
- Vous travaillez en partenariat avec des organismes locaux ou des communautés locales pour développer de nouveaux services communs (c.-à-d. cultiver l'entraide plutôt que la compétition).

Voici maintenant ce qu'il vous reste à mettre en place au sein de votre entreprise :

- ☐ Réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction en ligne auprès de votre clientèle après chaque visite, afin de prendre en considération leurs opinions, remarques, suggestions et besoins.
- ☐ Prioriser les organisations qui détiennent une démarche écoresponsable lors de vos achats et de vos collaborations. Votre pourcentage actuel est de 40%.

- ☐ Vous assurer que la personne responsable de l'écoresponsabilité au sein de votre organisation établisse des objectifs, des procédures, des échéanciers, des politiques et fasse les analyses ainsi que les suivis sur la performance des objectifs atteints.
- ☐ Établir, rédiger et tenir à jour une politique de développement durable (c'est-à-dire démontrer la performance écoresponsable actuelle ainsi qu'établir et tenir à jour des objectifs, des échéanciers et des stratégies en ce sens).
- ☐ Afficher votre politique de développement durable sur votre site internet.
- ☐ Impliquer votre personnel dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise au moyen de formations ainsi qu'en ajoutant au manuel du personnel les points à considérer en ce qui a trait à la réutilisation, à la gestion des matières résiduelles et à la politique Sans trace s'il y a lieu. Votre pourcentage actuel est de 75%.
- ☐ Communiquer vos actions en matière d'écoresponsabilité et de bonne gouvernance sur vos réseaux et sur votre site internet (ex.: partager votre politique de développement durable sur votre site web, afficher votre certification écoresponsable, parler de vos actions posées par rapport à chacun des 12 principes écoresponsables, etc.).
- ☐ Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour une gouvernance inclusive et écoresponsable.